



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique

Asbl affiliée à la FMB
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 Bruxelles
Tél. 02 736 87 07. Fax 02 732 14 88. E-mail : info@fmwb.be

Bruxelles, le 5 novembre 2016

A tous les clubs affiliés FMWB

SUJET : CALENDRIER SPORTIF 2017

Mesdames,
Messieurs,

Comme chaque année à cette époque, nous avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe, un exemplaire du formulaire de « Demande d'inscription » au calendrier sportif 2017. Ce document est également disponible sur notre site internet www.fmwb.be.

Toutes les demandes d'inscription au calendrier 2017 doivent parvenir au secrétariat de la FMWB pour **le 18 novembre 2016 au plus tard**, sans distinction entre les épreuves, nationales, européennes et internationales.

Le secrétariat se chargera d'envoyer une copie pour avis au Président Sportif de votre province.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- toute demande incomplète ne pourra pas être prise en considération ;
- les demandes émanant des clubs en dette vis à vis de la fédération ne seront traitées qu'après apurement de ces dettes ;
- les demandes de date ne seront transmises à la F.M.B. pour parution au calendrier qu'après le paiement des factures afférentes à la demande ainsi que la cotisation 2017 ;
- pour figurer au calendrier sportif 2017, le club devra s'être acquitté à l'avance de la cotisation 2017 fixée à 100,00€ ;
- il est indispensable de spécifier 3 dates plausibles par épreuve sollicitée sauf si l'épreuve se dispute sur un circuit permanent ;
- une demande de date ne pourra être introduite que par un cercle régulièrement affilié. Le cercle doit disposer d'un circuit reconnu par la Commission Sportive ;
- vous trouverez ci-après le tarif des différents droits calendrier dus en fonction du genre d'épreuve demandée. Ces tarifs sont identiques à ceux appliqués depuis plusieurs années ;
- chaque épreuve sera payée séparément sur le compte de la FMWB ;
- en cas d'annulation avant le 31/12/2016, les droits calendrier seront remboursés. Dans tous les autres cas, les montants restent acquis à la F.M.W.B ;

- aucun droit d'inscription au calendrier FIM et/ou FIM Europe n'étant encore fixé à ce jour, les droits complémentaires éventuels demandés par la F.I.M. ou la FIM Europe vous seront portés en compte ultérieurement.

DROITS CALENDRIER 2017

Motocross International	372,00 €	Enduro International	124,00 €
Motocross Européen	248,00 €	Enduro Européen	62,00 €
Belgian National International	248,00 €	Enduro National	38,00 €
Belgian National Européen	124,00 €	Track-Race International	248,00 €
Motocross régional	9,50€	Track-Race Européen	124,00 €
Courses sur Route Internationale	372,00 €	Régularité - Régularité Multi Terrain Internationale	124,00 €
Courses sur Route Européenne	248,00 €	Régularité - Régularité Multi Terrain Européenne	62,00 €
Courses sur Route pour Motos Classic Internationale	372,00 €	Régularité - Régularité Multi Terrain Nationale	38,00 €
Courses sur Route pour Motos Classic Européenne	248,00 €	Quads International	124,00 €
Course de côte / Sprint International	248,00 €	Quads Européen	62,00 €
Course de côte / Sprint Européen	124,00 €	Dragrace International	124,00 €
Trial International	62,00 €	Dragrace Européen	62,00 €
Trial Européen	50,00 €	Supermoto International	372,00 €
Trial National	38,00 €	Supermoto Européen	248,00 €

Tout changement de date demandé après le 15 mars 2017 sera considéré comme une nouvelle inscription entraînant de nouveaux droits d'inscription au calendrier.

La FMWB transmettra à la FMB toutes les demandes de dates dûment enregistrées (càd. après réception des paiements relatifs à cette mise au calendrier). La Commission Sportive de la FMB déterminera le calendrier national.

Passé le 30 novembre 2016, toutes adjonctions et modifications au calendrier seront soumises à l'approbation du Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale.

Les demandes introduites par un club après l'établissement du calendrier FMB, pour une date à laquelle une autre épreuve est déjà inscrite, doivent être transmises par la Fédération Affiliée (FA) de ce club à la FMB ainsi qu'à l'autre FA. La FMB inscrira l'épreuve au calendrier avec la mention "sous réserve". Il appartient aux FA d'obtenir dans les huit jours l'accord écrit de leur(s) club(s) ayant déjà inscrit une épreuve à cette date.

Aucune réaction du club concerné dans ce délai sera considérée comme un accord.

En cas de refus, le demandeur pourra introduire un appel auprès du Bureau de la Commission Sportive Nationale de la FMB qui prendra la décision définitive d'inscrire ou non l'épreuve au calendrier.

La F.M.W.B. ne peut être tenue responsable des changements de date apportés aux calendriers F.I.M. – FIM Europe.

Pour toute épreuve, le Conseil d'Administration de la F.M.W.B. a décidé la mise en place d'un système de droit d'organisation applicable pour la saison 2017.

MOTOCROSS
MX CB inter : 7,00 € par inscription
MX inter : 7,00 € par inscription
Classic bike : 1,00 € par inscription
FPCNA (enfants et adultes) : 0,25 € par inscription

COURSES SUR ROUTES
Circuit Routier : C.B. : 2 % du droit d'inscription avec un minimum de 12,00 € par inscription
Circuit Routier : hors CB : 2 % du droit d'inscription avec un minimum de 10,00 € par inscription
Circ. Perm. ou semi-permanent. : CB : 2 % du droit d'inscription avec un minimum de 12,00 € par inscription
Circ. Perm. ou semi-permanent. : hors CB : 2 % du droit d'inscription avec un minimum de 15,00 € par inscription
Epreuve "PROMO VARIO» : C.B.: 1,00 € par inscription (Champ. Wallonie : 0,50 €)
Epreuve petites cylindrées (cyclos, Mini motos, pocket bike,..): Hors C.B. : 2,50 € par inscription
SUPERMOTO
CB : 2,50 € par inscription
Manifestation Hors CB : 25,00 € par inscription
ENDURO
CB : 0,50 € par inscription
Hors CB : 1,00 € par inscription
TRIAL
CB : 0,50 € par inscription
Hors CB : 1,00 € par inscription
REGULARITE
1,00 € par inscription
REGULARITE MULTI TERRAIN (BEX)
C.B. : 1,00 € par inscription
Hors C.B. : 2,00 € par inscription
Championnat de Wallonie : 0,50 € par équipage
MOTO CLASSIC
- Course sur route, tout circuit, C.B. ou hors C.B. : 1% du droit d'inscription avec un minimum de 5,00 € par inscription
- Autre discipline : voir tarif de la discipline

Des frais administratifs ainsi que la prime d'assurance individuelle commissaires/officiels sont ajoutés à la facture d'assurance en Responsabilité Civile Circulation/organisation (primes inchangées cette année). Ces frais vous seront facturés sur base du barème suivant :

DISCIPLINE	Frais administratifs (*)	Assurance RC 2017 (**)	Assurance ind. commissaires officiels (***)
Courses sur route circuit (semi) permanent (1)	250,00€	4.059,00€	213,12 €
Courses sur route autres circuits (1)	250,00€	4.600,20€	213,12 €
Courses sur route Classics circuit (semi) permanent (1)	253,01€	2.367,75€	213,12 €
Courses sur route Classics circuit autres circuits (1)	253,01€	2.706,00€	213,12 €
Course sur route Promo Vario	253,01€	947,10 €	100,29 €
Enduro	90,25€	527,67€	100,29 €
Motocross / Motocross régional (1)	253,61/19,00 €	2.570,70€	213,12 €
Régularité sur Route - Rallye	45,89€	183,51€	213,12 €
RMT (BEX)	102,65€	513,17€	100,29 €
Supermoto (2)	253,77€	3.382,50€	213,12 €
Supermoto sur circuit permanent (2)	253,77€	2.367,75€	213,12 €
Trial	9,55€	239,48€	100,29 €

(1) « Bonus no claim » de 10 % si l'épreuve se déroule sans sinistre RC.

(2) « Bonus no claim » de 10 % si l'épreuve se déroule sans sinistre RC + ristourne de 10% si moins de 150 participants.

(*) Les frais administratifs sont dus par tous les organisateurs. Ils sont majorés de 50% pour les épreuves à l'étranger.

(**) A partir du 2ème jour d'activité, la prime RC est majorée de 50% par jour supplémentaire.

Pour les Grand Prix, si les normes FIM sont exigées, une surprime de 338,25€ sera portée en compte. Si la couverture doit être activée 2 jours avant et 2 jours après l'épreuve, une majoration de 338,25€ sera également demandée.

(***) Les individuelles commissaires pour des épreuves organisées hors du territoire belge doivent être majorées de 5,50 € par jour de prestation et par commissaire afin d'activer la couverture en rapatriement.

Lors d'épreuves organisées à l'étranger, l'organisateur devra prouver que sa police d'assurance RC couvre les mêmes montants que ceux de la police FMWB. En cas d'épreuves en France, cette couverture en RC doit être souscrite obligatoirement via la FMWB.

Le système de soutien aux organisateurs d'épreuves supplémentaires est reconduit. N'entrent en ligne de compte pour l'attribution éventuelle de ce soutien financier, que les épreuves organisées sur le territoire belge. Ces interventions sont limitées à 3 par club et par an sur base d'épreuves supplémentaires par rapport à celles qui ont été inscrites par le club au calendrier les trois dernières années. Le Bureau Exécutif devra donner son accord pour l'octroi de ce soutien.

Les montants prévus sont les suivants :

MOTOCROSS	
MX :	1 800,00 €
COURSES SUR ROUTES	
Circuit Routier, Permanent ou Semi-Permanent	4 000,00 €
Epreuve "PROMO VARIO", et petites cylindrées (cyclos, scooter, mini motos, pocket bike)	750,00 €
SUPERMOTO	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	1 750,00 €
ENDURO	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	300,00 €
TRIAL	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	150,00 €
REGULARITE	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	150,00 €
REGULARITE MULTI TERRAIN (BEX)	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	300,00 €
MOTO CLASSIC	
Epreuve Nationale, Européenne ou Internationale	950,00 €

Les clubs intéressés par la location du Circuit de Mettet sont priés de prendre contact avec le secrétariat.

Enfin, nous attirons votre attention sur l'application du nouveau décret en matière de lutte contre le dopage en Communauté Française. Ce décret stipule que l'association veille au respect de l'obligation d'habiliter un membre du personnel d'encadrement pour assister un sportif mineur lors des contrôles antidopage, en l'absence de son représentant légal sur les lieux du contrôle. Ce membre du personnel encadrant peut être par exemple un directeur de course, son adjoint ou autre délégué présent sur le lieu de l'épreuve ou à défaut, un responsable du club organisateur.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Renaud Linchet
Secrétaire Général